



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

assurance vie

Question écrite n° 17973

Texte de la question

M. Jean de Gaulle appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les difficultés que peuvent rencontrer certains épargnants à la suite de la souscription de produits d'assurance-vie. Confrontés à des contrats généralement complexes et peu explicites, ils sont souvent tenus dans l'ignorance de la gestion et de l'évolution du placement qu'il ont souscrit, voire des éventuelles modifications dont sa composition a pu faire l'objet. Ils se retrouvent, de ce fait, dépourvus de tous recours contre les décisions de l'organisme de prévoyance à qui ils ont pu confier leur épargne et dont les choix peuvent s'avérer contraires aux attentes de leurs clients. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer son sentiment sur ce problème et de lui préciser s'il envisage une éventuelle modification des règles d'information et de transparence en vigueur dans ce domaine.

Données clés

Auteur : [M. Jean de Gaulle](#)

Circonscription : Paris (8^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17973

Rubrique : Assurances

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 août 1998, page 4204